

PÔLE SANTÉ

OréCiance



Livret d'accueil

VOTRE SANTÉ ENTRE NOS MAINS



Groupe Saint-Gatien

B I E N V E N U E

Au sein du Pôle Santé Oréliance, les professionnels de santé, l'équipe médicale et chirurgicale mettront tout en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Notre volonté est de vous accueillir et de vous soigner dans le plus grand respect de votre personne, grâce aux pratiques les plus innovantes et en mettant à votre disposition l'ensemble des moyens humains et techniques, garants de la qualité et de la sécurité des soins.

Ce livret contient toutes les informations utiles à votre séjour.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un prompt rétablissement.

SOMMAIRE

Page 03

Plateau technique et disciplines exercées

Pages 04 à 07

Séjour : votre parcours de soins

Page 07

Une équipe de soins

Pages 08 à 14

Annuaire des praticiens

Pages 15 à 19

Les prises en charges

Pages 20 à 21

Droits et informations du patient

Page 22

Conseils pratiques et vie collective

Page 23

Charte de la personne hospitalisée



UN PLATEAU TECHNIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

La structure de médecine-chirurgie est composée de près de 500 lits et places :

- ▶ 24 salles d'opérations
- ▶ 107 lits de chirurgie
- ▶ 162 lits de médecine
- ▶ 18 lits en SSR Cardiologie
- ▶ 30 lits en Obstétrique
- ▶ 6 lits de néonatalogie
- ▶ 67 places de chirurgie ambulatoire
- ▶ 16 places de dialyse
- ▶ 18 places de chimiothérapie ambulatoire
- ▶ 24 places en SSR Ambu Cardio
- ▶ 12 places en SSR Ambu Nutri
- ▶ 1 service d'urgences avec 8 lits d'HTCD

L'établissement dispose d'un service d'urgences qui vous accueille 24H/24 et joignable :

▶ Urgences Mains	02 38 79 60 95
▶ Urgences Cardiologiques	02 38 79 03 83
▶ Urgences Maternité	02 38 79 61 00
▶ Urgences Polyvalentes	02 38 79 82 82
▶ Urgences Calculs	02 38 79 82 82
▶ Imagerie	02 38 79 83 87
▶ Imagerie nucléaire TEP	02 38 53 86 72
▶ Maternité :	
- Contact maternité	02 38 79 82 20
- Consultations préparation à la naissance	02 38 79 63 73

LES DISCIPLINES EXERCÉES

Les disciplines exercées au Pôle Santé Oréliance sont nombreuses et s'organisent autour de 160 praticiens et 600 salariés qualifiés, auxquels viennent s'adjoindre 80 personnes pour la restauration et le bionettoyage, ainsi que 200 personnes salariées des praticiens.

Pôle Cœur :

Cardiologie interventionnelle
Cardiologie (Ambulatoire / hébergement)
SSR Cardiologie
Unité de Soins Continus Cardiologie (USC Cardio)
Unité de Soins Intensifs Cardiologie (USIC)

Chirurgie :

Générale, Viscérale, Thoracique *C
Orthopédique, traumatologie
Main (SOS Mains)
Vasculaire
Urologie *C
Sénologie *C
Ophtalmologie
Oto-Rhino-Laryngologie *C
Plastique, esthétique et reconstructive
Stomatologie
Maxillo-faciale
Gastroentérologie *C
Pneumologie *C
Unité de Soins Continus Chirurgie
*C *traitement du cancer*

Médecine :

Médecine polyvalente
Oncologie (soins palliatifs)
Diabétologie Endocrinologie
SSR nutritionnel « Les OREADES »

Cancérologie - 3C

Chirurgie (*C) : générale, viscérale, thoracique, gynécologie, sénologie, ORL, gastroentérologie, pneumologie, urologie
Radiothérapie
Chimiothérapie
Oncologie

Néphrologie :

Consultations
Dialyse en centre lourd
Unité Dialyse Médicalisée (UDM)
Dialyse Péritonéale (DP)

Maternité :

Obstétrique
Unité de néonatalogie niveau 2A
Pédiatrie
Aide Médicale à la Procréation

Imagerie et Médecine Nucléaire :

Mammographie
Echographie
Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)
Scanner
Radiologie dentaire
Tomographie par Émission de Positrons (TEP)
Gamma Camera

Urgences 24/24h :

SOS Mains
Polyvalentes
Cardiologiques
Maternité
SOS Calculs rénaux

Spécialités transverses :

Anesthésie-réanimation
Laboratoire de biologie médicale
Anatomo-pathologie
Kinésithérapie

SÉJOUR : VOTRE PARCOURS DE SOINS

Vous vous préparez à entrer dans un établissement de santé pour passer un examen ou recevoir un soin. Nous savons que plus un patient est acteur de son soin, plus il en tirera bénéfice. Afin que nous puissions vous accompagner au mieux, vous devez vous impliquer dans votre parcours de soin.

Ce parcours peut se dérouler sous deux formes différentes de prise en charge : l'hospitalisation complète et l'hospitalisation en ambulatoire. Dans le premier cas vous resterez au moins une nuit dans l'établissement ; dans le second vous arriverez et repartirez le même jour.

En hospitalisation complète votre praticien peut vous proposer la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC), un mode de prise en charge innovant centré sur le patient. Ce concept vise à permettre au patient de récupérer plus vite ses capacités fonctionnelles après une intervention chirurgicale et à réduire le risque de complications postopératoires.

Quelle que soit la prise en charge retenue, votre parcours de soin se déroulera en quatre temps :

- 1 Préparation du séjour
- 2 Entrée et Séjour
- 3 Formalités de sortie
- 4 Après le séjour



01 PRÉPARATION DU SÉJOUR

Les entrées programmées ne concernent pas les urgences.

Vous entrez dans l'établissement sous la responsabilité d'un médecin spécialiste exerçant à la clinique. Il est le médecin référent de votre hospitalisation. Vous avez choisi avec lui la date de votre hospitalisation, il vous a indiqué la durée de votre séjour et le secteur de votre hospitalisation. Enfin, il a ouvert votre dossier médical.

En chirurgie ambulatoire :

Votre médecin vous a proposé une prise en charge en ambulatoire, c'est-à-dire que vous serez autorisé à rejoindre votre domicile le jour même de votre intervention. Cette pratique est rendue possible par les techniques ambulatoires modernes (moins invasives) et des anesthésies moins lourdes (qui réduisent les effets secondaires). Une fiche passeport de soins vous est fournie avec ce livret.

La Préadmission : Que votre hospitalisation soit complète ou ambulatoire, nous vous demandons d'effectuer les formalités administratives préalables (préadmissions) à votre séjour.

Vous pouvez réaliser ces démarches via l'application « Mon Portail Patient » se trouvant sur notre site internet, ou en vous rendant directement le plus tôt possible après l'indication de votre médecin au service des préadmissions, ou le cas échéant au moment de votre consultation préanesthésique obligatoire (décret n°94-1050).



02 VOTRE ENTRÉE

Deux situations :

▶ **La préadmission n'a pas été faite** : Les formalités décrites dans la fiche préadmission devront être réalisées lors de l'entrée, celles-ci engendreront un délai d'attente plus long. Si votre état nécessite une hospitalisation en urgence, et que vous n'avez pas les papiers exigés, vous pourrez être conduit dans votre chambre sans attendre. Les formalités pourront être effectuées ultérieurement par vos proches.

▶ **La préadmission est faite** : La veille de votre admission, le service des admissions (ou notre application en ligne) vous communiqueront une heure d'admission par SMS / Appel / Email. Respecter cet horaire, c'est limiter votre temps d'attente le jour de votre entrée, vous remettez au service des admissions le dossier complet qui vous a été confié ou que vous avez complété en ligne. Un dossier complet est indispensable pour le paiement de votre facture par tiers payant.

En plus des prestations obligatoires, nous pouvons vous proposer toute une gamme de suppléments hôteliers destinés à améliorer votre confort. Ces prestations hôtelières font l'objet d'un choix de votre part, écrit ou dématérialisé via notre application « Mon Portail Patient ». Lors du règlement de ces prestations il vous sera remis une facture.



Dans la plupart des services, ces suppléments sont pris en charge par votre complémentaire santé.

Par ailleurs, pour faciliter vos déplacements et vos échanges lors de votre séjour, l'établissement a développé un code couleur pour identifier les personnels et une signalétique pour chaque espace fonctionnel (Cf. p.7).

La chambre particulière

Si vous souhaitez être hospitalisé(e) en chambre particulière, vous devez en faire la demande **dès votre préadmission**. La prise en charge de la chambre particulière par les assurances complémentaires dépend du contrat de chacun. Une fiche sur les tarifs vous est remise.

Hospitalisation sous X

Pour des raisons personnelles, vous pouvez choisir d'être hospitalisé(e) sous X, c'est-à-dire de manière anonyme. Vous devez en faire la demande au **personnel des admissions** lors de votre entrée. Le personnel soignant assurera le maintien de votre anonymat par rapport à l'extérieur.

Pour vous AIDER

Une Assistante Sociale est à votre disposition si vous le souhaitez, pour les questions de prise en charge, d'aide à domicile, ou de recherche d'une place dans un établissement de soins de suite.

AMBULANCES & VSL

Les transports en ambulance peuvent être pris en charge par les caisses d'assurance sur prescription médicale. Vous avez le choix de la compagnie de transport ambulancier pour votre entrée et votre sortie.

Boutique

«**La boutique**» est à votre disposition. Elle vous propose une restauration rapide (sandwiches, tartines chaudes...) des boissons, des produits de dépannage (gel douche, rasoir, ...) des journaux, des petits bijoux et des cadeaux. Elle assure également la gestion des connexions WiFi dans les chambres.

Distributeurs

Des distributeurs de boissons chaudes ou froides et de confiseries sont à votre disposition.

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La clinique a mis en place une Commission des usagers dont les membres sont :

- Le président
 - Un médiateur médecin
 - Un médiateur non médecin
 - Deux représentants des usagers
 - Le responsable des relations avec les Usagers
- Les membres de cette commission sont soumis au secret professionnel.

La Commission Des Usagers est chargée :

- de veiller au respect des droits des usagers,
- de faciliter leurs démarches,
- de participer à la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.

La CDU est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique qualité élaborée par la clinique et la commission médicale d'établissement. Elle est informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers et des événements indésirables graves de l'établissement ainsi que des suites qui leur sont données.

03 VOTRE SORTIE

Afin de bien préparer votre sortie administrative, votre médecin spécialiste décidera de vos date et heure de sortie. En ambulatoire c'est une décision conjointe de l'anesthésiste et de votre spécialiste. Avant de quitter la clinique, vous devrez accomplir directement (ou par l'intermédiaire d'un proche) au service des admissions ou via «Mon Portail Patient» diverses formalités administratives. Votre retour doit impérativement être organisé en amont de

vos hospitalisations. Vous devrez également veiller à ne rien oublier.

Votre avis nous importe et nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire «e-Satis» que vous recevrez par mail quelques jours après votre sortie. Vos jugements et vos opinions nous sont indispensables pour continuer à améliorer la qualité de l'ensemble de nos services.

Les formalités de sortie en 5 étapes

- ▶ **Étape 1** : Vérifiez et complétez si besoin votre dossier administratif auprès des hôtesse d'accueil et demandez l'heure estimée de votre sortie au responsable des soins de votre service.
- ▶ **Étape 2** : Retirez le bulletin de situation destiné à votre employeur et/ou à votre caisse d'assurance maladie. N'oubliez pas vos effets personnels déposés au coffre-fort.
- ▶ **Étape 3** : Documents remis par les médecins :
 - Ordonnance pour médicaments et/ou soins
 - Convocation à une consultation de contrôle si besoin
 - Éléments du dossier transfusionnel
 - Document de liaison (lettre de sortie)
 - Anciens documents que vous avez apportés et ceux réalisés pendant votre séjour (radios, examens de labo...).
- ▶ **Étape 4** : Payez les forfaits journaliers et/ou les suppléments non pris en charge par votre mutuelle, ou l'ensemble de votre séjour.

Voici les frais pouvant rester à votre charge :

- Les prestations hôtelières
- La part du séjour non prise en charge par l'assurance maladie
- Le forfait journalier de 20 €
- Le forfait PAS de 24 €
- Le ticket modérateur, sauf si une assurance complémentaire le prend en charge.

- ▶ **Étape 5** : Merci de penser à répondre au questionnaire «e-Satis» que vous recevrez via un mail de l'HAS, quelques jours après votre sortie. Grâce à votre avis sur votre séjour, nous pouvons sans cesse améliorer la qualité de nos services.

En option

- En cas d'une future hospitalisation programmée, établissez dès votre sortie un nouveau dossier.
- Si un transport en ambulance est prescrit, demandez le bon de transport à votre médecin pour votre retour à domicile.
- En cas de sortie non autorisée, vous devrez signer une « fiche de sortie contre avis médical » dégageant l'établissement et le médecin référent de toute responsabilité.

Des compléments d'honoraires

En secteur libéral, vous serez soigné par le praticien de votre choix. Des compléments d'honoraires peuvent vous être demandés par certains praticiens exerçant en secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2 ou optamco), tant au titre de la consultation que des actes médicaux ou chirurgicaux. Dans le cadre de votre séjour, les éventuels compléments d'honoraires seront recouverts par la clinique, au médecin et sont soumis à votre accord préalable signé.



04 APRÈS LE SEJOUR

Votre parcours de soin se prolonge après votre sortie, tant pour les besoins du suivi post-opératoire que pour la rééducation que vous aurez à faire.

Vous avez la possibilité via le site internet de trouver des ressources documentaires dont vous pourriez avoir besoin et qui en plus des procédures fournies par votre spécialiste, vous accompagneront dans votre suivi postopératoire et votre rééducation. Si vous avez ouvert un compte sur le portail patient, l'ensemble de vos informations restent disponibles à votre usage.

Ambulatoire :

Un appel le lendemain de l'hospitalisation sera effectué pour prendre connaissance de votre état, si vous sortez d'un «ambu long».

Une consultation chirurgicale sera effectuée par votre spécialiste à J1 ou J2, si vous êtes patient en «ambu court».








En cas d'hospitalisation dite complète, un suivi post-opératoire sera effectué selon le spécialiste.



UNE ÉQUIPE DE SOINS À VOTRE ÉCOUTE EN PERMANENCE

Tous les membres de l'équipe paramédicale sont à votre écoute. Ils veillent à votre bien-être tout en assurant leurs autres missions. Tous sauront agir ou faire intervenir la personne la plus compétente en cas d'urgence.

Durant votre séjour, vous identifierez les professionnels par la couleur des liserés de leur tenue et /ou par un badge mentionnant leurs nom et fonction.

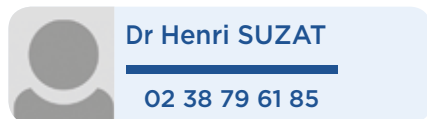
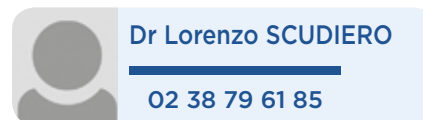
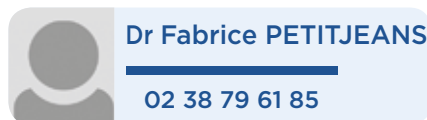
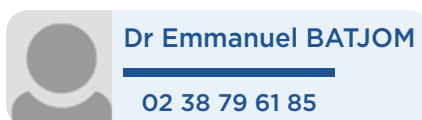
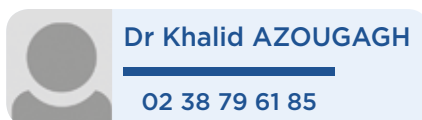
-  Infirmier(e) - Bleu marine
-  Aide Soignant(e) - Vert
-  Sage-Femme - Rose foncé
-  Auxiliaire puéricultrice - Rose pâle
-  Puéricultrice - Bleu ciel
-  Cadre - Blanc
-  Autres
Praticiens - Blouse Blanche nominative

ANNUAIRE DES PRATICIENS

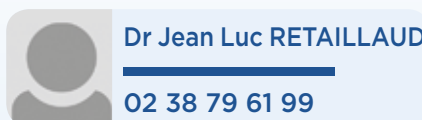
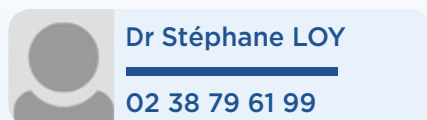
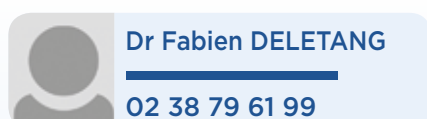
CANCEROLOGIE - Radiothérapeute



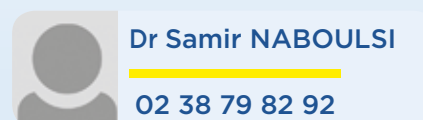
CHIRURGIE - Anesthésie-Réanimation



CHIRURGIE - Centre de la main



CHIRURGIE - Esthétique Plastique et Reconstructive






CHIRURGIE - Gastro - Entérologie / Endoscopie Digestives

 Dr Dominique CHASLIN FERBUS
02 38 62 34 18

 Dr Joseph DELAD
02 38 79 63 62

 Dr François DESBAZEILLES
02 38 65 33 38

 Dr Fouad OUYAHYA
02 38 60 04 74


 Dr Hang Nguyen TRAM VERGNOL
02 38 53 24 38

CHIRURGIE - Gastro - Entérologie / Endoscopie Digestives / Echoendoscopie


 Dr Olivier FOURDAN
02 38 67 43 83

CHIRURGIE - Générale viscérale, thoracique et bariatrique

 Dr Christophe BERTON
02 38 79 61 95

 Dr Stéphane LEMERET
02 38 79 61 95


 Dr David METOIS
02 38 79 61 95

 Dr Houssam SABRY
02 38 65 35 84

CHIRURGIE - Implantologie dentaire


 Dr Patrice PERUS
02 38 53 79 91

CHIRURGIE - Implantologie dentaire et Maxillo - Faciale et stomatologie


 Dr Nader BACCAR
02 38 53 83 33

CHIRURGIE - Ophtalmologie


 Dr David BUC
02 38 21 55 74

 Dr Eléonore DIWO
02 38 51 20 46

 Dr Djamel KHERRAT
02 38 53 43 43

 Dr Myriam MALEAMA
09 72 58 07 94

 Dr Christophe MUNSCHI
02 38 23 11 11

 Dr Sena NGOHOU
02 38 22 10 22

 Dr Khalil TURKI
02 38 53 68 15

ANNUAIRE DES PRATICIENS

CHIRURGIE - Orl et Cervico-Faciale




Dr Damien BRIET
02 38 45 52 60



Dr Matthieu CAUCHOIS
02 38 45 52 60



Dr Franck BRUNET
02 38 53 90 00



Dr Hubert MASSOT
02 38 53 37 57



Dr Emmanuel PIERARD
02 38 53 37 57



Dr Thibault DE DIEULEVEULT
02 38 72 81 95

CHIRURGIE - Orthopédie et Traumatologie




Dr Guillaume BOCQUET
02 38 65 35 88




Dr Hervé BUGYAN
02 38 79 63 50



Dr Jean Luc DELALANDE
02 38 65 33 15



Dr Thierry GEORGE
02 38 79 63 51



Dr Sébastien GUILBERT
02 38 79 63 54




Dr Nicolas LECLERCQ
02 38 79 63 52

CHIRURGIE - Vasculaire




Dr Alain CAVILLON
02 38 65 50 00

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Gynécologie et chirurgie gynécologique / Gynécologie carcinologique et mammaire



Dr Jean Luc DEVILLIERS
02 38 65 39 79



Dr Soraya WAPLER KHODJA BACH
02 38 65 39 79

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Gynécologie Médicale et Fiviste




Dr Charlotte CHAMBENOIT
02 38 65 39 79



GYNECOLOGIE - MATERNITE - Gynécologie Obstétricale - Chirurgie Gynécologique

 **Dr Julien AYANDHO**
02 38 79 82 05


 **Dr Bernard BILONGO**
02 38 79 82 05


 **Dr Gérard LONLAS**
02 38 62 70 77

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Gynécologie Obstétricale - Echographie obstétricale

 **Dr Tahirou Marou DODO**
02 38 65 39 79

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Gynécologie Obstétricale - Fiviste


 **Dr Ammar HARMAS**
02 38 79 82 23

 **Dr Ali TADJEROUNI**
02 38 79 82 23

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Pédiatrie - Néonatalogie

 **Dr Mamadou Alio BARRY**
02 38 79 83 35


 **Dr Jérôme KIEFFER**
02 38 79 82 12

 **Dr Jean-Bosco NDIZEYE**
02 38 73 11 03

GYNECOLOGIE - MATERNITE - Pédiatrie - Néonatalogie et Echographie cardiofoetal et pédiatrique

 **Dr Grégoire NIMBONA**
02 36 47 84 90

INFECTIOLOGIE

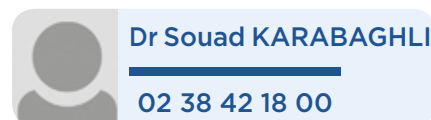
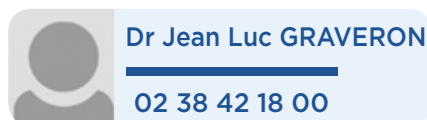
 **Dr Catherine MILLE**

ANNUAIRE DES PRATICIENS

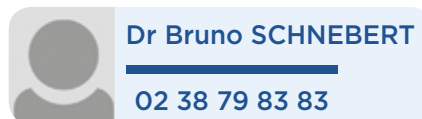
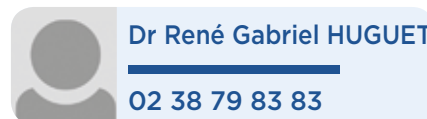
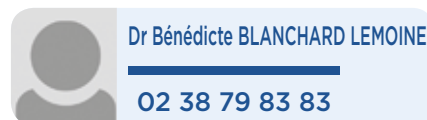
LABORATOIRE - Laboratoire d'Anatomo-Pathologie



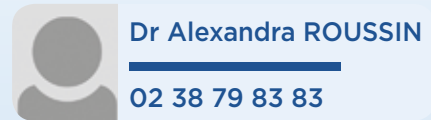
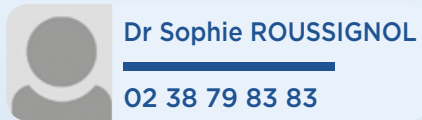
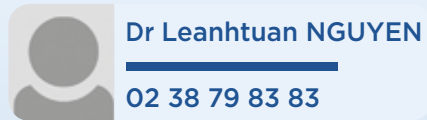
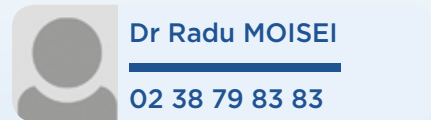
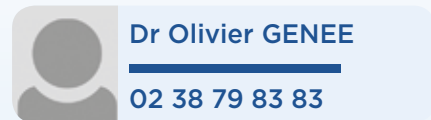
LABORATOIRE - Laboratoire de Biologie Médicale



MEDECINE - Cardiologie Urgences et Interventionnelle / Cardio consultations



MEDECINE - Cardiologie urgences et interventionnelle





MEDECINE - Cardio consultations



Dr Marie Paule AUGUSSEAU
02 34 59 25 80



Dr François STECKEN
02 34 59 86 54

MEDECINE - Dialyse - Néphrologie



Dr Baher CHAGHOURI
02 38 79 06 50



Dr Geneviève DUMONT
02 38 79 06 50

MEDECINE - Médecine Endocrinologue et Diabétologue



Dr Mathilde MONSEU
02 38 79 82 00

MEDECINE - Médecine Nucléaire



Dr Pierre JACOB
02 38 53 86 72



Dr Mourad MOKHTARI
02 38 53 86 72

MEDECINE - Oncologie



Dr Younes EL MASMOUDI
02 38 78 92 42



Dr Mahmoud FEKIH
02 38 78 92 42

MEDECINE - Pneumologie - Endoscopie respiratoires



Dr Henri DE CAMPROGER
02 38 53 47 75



Dr Jacques DURIEU
02 38 62 11 30



Dr Mamede MOUALLA
02 38 84 24 20

MEDECINE - Médecine Polyvalente



Dr Stéphanie BRANA
02 38 79 82 00



Dr Xavier GAUFFROY
02 38 79 82 00



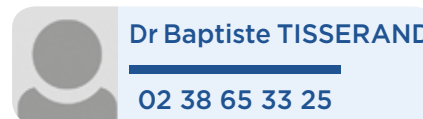
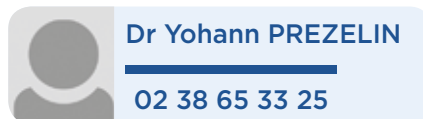
Dr Rémi LECLERC
02 38 79 82 00



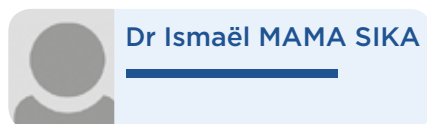
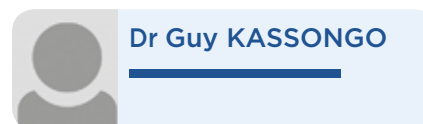
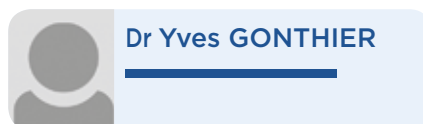
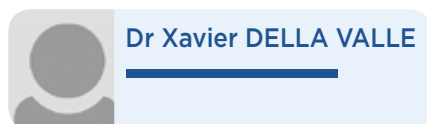
Dr Philippe NOTO
02 38 79 82 00

ANNUAIRE DES PRATICIENS

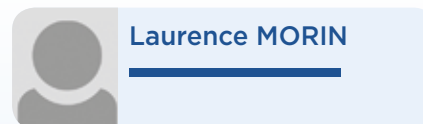
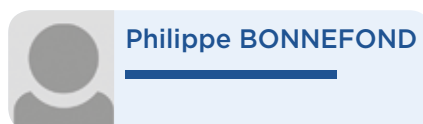
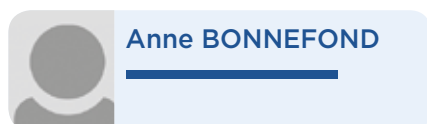
UROLOGIE



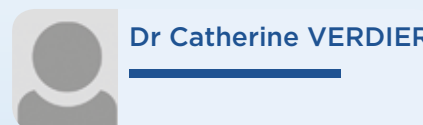
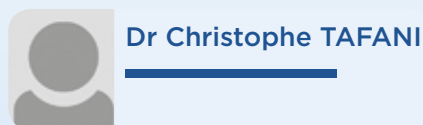
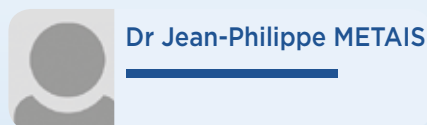
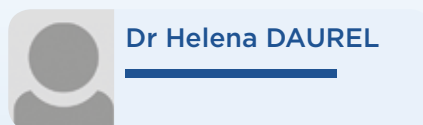
Urgentistes



Kinésithérapie



Radiologie 02 38 79 83 87



+ Équipe de radiologues de Tours



NOS PRISES EN CHARGE

► LE POLE CŒUR

La Cardiologie constitue l'un des pôles phares de notre établissement et les équipes du Pôle Cœur ont apporté avec eux un historique d'excellence. Ses praticiens mettent leurs compétences au service des malades du «grand centre» de la France souffrant des maladies cardiovasculaires les plus complexes.

La Cardiologie, la cardiologie interventionnelle, le service de Soins de Suite et de Réadaptation

Cardiologie, l'Unité de Soins Continus Cardiologie (USC) et l'Unité de Soins Intensifs Cardiologie (USIC) sont pratiqués au Pôle Santé Oréliance. L'ensemble des intervenants est attentif à offrir les meilleurs soins grâce aux pratiques les plus innovantes pour obtenir une récupération rapide à tous les patients. Oréliance bénéficie d'un plateau technique de pointe pour vous accueillir. Le coroscanner, l'IRM cœur sont autant d'atouts pour réaliser tous les actes à vocation diagnostique et/ou thérapeutique.

► NEPHROLOGIE

Le Centre de Néphrologie et de Dialyse du Pôle Santé ORELIANCE est géré par plusieurs néphrologues qui assurent les activités suivantes :

- **Consultation de néphrologie** : pour la prise en charge des maladies du rein (les néphropathies, les infections urinaires, les lithiases rénales, la polykystose rénale...), de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance rénale chronique.
- **Centre de Dialyse** : propose toutes les méthodes d'épuration extra-rénale pour traiter l'insuffisance rénale chronique terminale :
 - **Hémodialyse** (HD, HDF) en centre lourd et en Unité de Dialyse Médicalisée (UDM).
 - **Dialyse péritonéale** : Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire (DPCA) Dialyse Péritonéale Automatisée (DPA).



► CANCEROLOGIE - 3C

La Cancérologie du Pôle Santé Oréliance répond aux directives du « plan cancer » national : elle s'est engagée à soigner « autrement ».

Une annonce maladroite de la maladie peut avoir de graves répercussions sur l'efficacité du traitement et la capacité du patient à y faire face. Aujourd'hui, dans toutes les spécialités, nous mettons tout en œuvre pour que le patient soit acteur de son parcours de soin. Outre l'approche pluridisciplinaire et les hautes compétences en matière chirurgicale ou en chimiothérapie, la prise en charge des malades comprend un accompagnement complet, un soutien psychologique et social, pour appréhender

le cancer dans les meilleures conditions médicales et humaines.

Les Oncologues et les Chirurgiens utilisent les dernières techniques, en permettant si possible, une prise en charge ambulatoire.

La Cancérologie de l'établissement dispose de la chirurgie pour le traitement du cancer (générale, viscérale, thoracique, gynécologique, sénologie, ORL, gastroentérologie, pneumologie, urologie), ainsi que de la radiothérapie, de la chimiothérapie et de l'oncologie, afin d'étudier, de diagnostiquer et de traiter les cancers.

NOS PRISES EN CHARGE

► CHIRURGIE

Le Pôle Santé Oréliance dispose de nombreuses spécialités chirurgicales :

- **Générale, viscérale et thoracique** : les chirurgiens viscéraux et digestifs du Pôle Santé Oréliance traitent essentiellement les tissus abdomino-pelviens, soit les affections de la paroi abdominale et de l'appareil digestif. Différentes techniques peuvent être utilisées : la chirurgie classique par laparotomie ou la coelioscopie.
- **Orthopédique, traumatologie** : Les chirurgiens orthopédiques du Pôle Santé Oréliance traitent les maladies, les traumatismes et les déformations de l'appareil locomoteur : os, articulations, ligaments, tendons et muscles. A la pointe de leur spécialité, ils pratiquent la pose de prothèses articulaires, les greffes osseuses ou la chirurgie endoscopique, que ce soit en hospitalisation complète ou en ambulatoire. Les chirurgiens orthopédiques d'Oréliance se sont organisés pour intervenir, chacun, dans des domaines bien précis, de manière à offrir une compétence maximum dans leur secteur propre. Cela permet de garantir au patient un soin optimal.
- **Le SOS Mains** est un pôle d'excellence sur tout le territoire de santé Centre Val de Loire. Il se compose d'une équipe de sept chirurgiens spécialisés en chirurgie de la main et du poignet. Le centre de la main Orléans Centre Val de Loire



est situé au Pôle Santé Oréliance et accueille les consultations (au niveau de la maison des consultations) du lundi au samedi avec un accueil

spécifique pour les urgences 24h/24 et 7j/7. L'équipe du centre de la main vous accompagne tout au long de votre parcours de soins sur de nombreuses pathologies.

- **Les Urologues** du Pôle Santé Oréliance diagnostiquent et traitent l'ensemble de la pathologie urinaire de l'adulte (colique néphrétique, calculs, cancer du rein, de la vessie ou de la prostate, hypertrophie bénigne de la prostate, incontinence urinaire, prolapsus génitaux de la femme). Ils disposent d'un plateau technique de pointe au service de leurs patients, avec le robot chirurgical Da Vinci®, le laser Stonelight® pour les calculs, le laser Greenlight® pour la photovaporisation de l'adénome prostatique. Ces techniques de pointe permettent aux Urologues d'innover sur tous les fronts et d'avoir une qualité de geste, afin de réaliser un grand nombre de prises en charge en ambulatoire.
- Sur le Pôle Santé Oréliance, la **chirurgie vasculaire** prend en charge l'ensemble des pathologies vasculaires «périphériques». Cette chirurgie est à la pointe des innovations, tant sur les diagnostics que dans le suivi des patients, avec le développement de différentes techniques. Toute cette recherche de la performance permet aux praticiens de garder une longueur d'avance dans la proposition de prise en charge des patients.

- Tout l'éventail des interventions de **gynécologie-obstétrique**, gynécologie-obstétrique, chirurgie gynécologique et sénologique (concernant le sein) est pratiqué au Pôle Santé Oréliance :

- **Gynécologie et chirurgie gynécologique**
- **Gynécologie carcinologique et mammaire** : La prise en charge des patientes atteintes d'un cancer est globale. Les chirurgiens travaillent en étroite collaboration avec les radiologues, les chimiothérapeutes, les radiothérapeutes, les anatomopathologistes. Certaines interventions sur le sein peuvent également nécessiter le recours à un chirurgien plasticien, notamment en vue d'une reconstruction mammaire.

Là aussi, la médecine se veut moins interventionniste et moins invasive. Les dernières techniques de diagnostics utilisées à Oréliance permettent de mieux cibler les prises en charge et donc d'améliorer les soins.



- **Les Ophtalmologues** du Pôle Santé Oréliance traitent les maladies de l'œil. Ils pratiquent la chirurgie des yeux (cataracte, rétine...), des paupières, le laser et l'angiographie.

- La spécialité **Oto-Rhino-Laryngologique** du Pôle Santé Oréliance a développé les techniques mini-invasives avec l'apport de l'endoscopie nasale et laryngée. Ils utilisent quotidiennement ces méthodes en consultation et lors des interventions chirurgicales pour vous permettre de bénéficier d'une prise en charge optimale. Les ORL du Pôle Santé Oréliance prennent en charge les pathologies relevant de : la chirurgie endonasale (pathologies rhinologiques et sinusiennes) ; la chirurgie de l'oreille (oreilles décollées, myringoplastie, tympanoplastie, otospongiose) ; la chirurgie cervicale et thyroïdienne ; la chirurgie pédiatrique (aérateurs trans tympaniques, adénoïdectomie, amygdalectomie) ; la rhinoplastie fonctionnelle ou réparatrice ; la chirurgie carcinologique ; l'exploration et la chirurgie des glandes salivaires (sialendoscopie) ; l'exploration et la prise en charge des pathologies du sommeil.

Les chirurgiens ORL disposent des dernières technologies existantes, afin d'offrir au patient une prise en charge optimale

- Les activités de **chirurgie plastique, esthétique et de reconstruction** sont pratiquées au Pôle Santé Oréliance. Les interventions des chirurgiens plasticiens permettent de remodeler et de réparer l'enveloppe cutanée (peau), ainsi que la forme de différentes zones du corps et sont principalement représentées par la chirurgie réparatrice et la chirurgie esthétique. La chirurgie plastique concerne presque toutes les régions anatomiques : le visage et le cou, le cuir chevelu, la poitrine, l'abdomen, les membres, la sphère génitale.

- La pratique des **Stomatologues** du Pôle Santé Oréliance couvre notamment la chirurgie buccale, l'implantologie, la dermatologie buccale, les pathologies salivaires, les pathologies oncologiques ainsi que les pathologies dentaires. Environ 50% des actes de stomatologie sont effectués dans le cadre des soins ambulatoires.

- La **chirurgie maxillo-faciale** plastique de la face pratiquée au Pôle Santé Oréliance englobe toute la chirurgie osseuse et cutanée de la face, soit les

maladies des maxillaires, de la face, de la bouche, et des dents. Les interventions sur la charpente donnent des résultats spectaculaires. Elles permettent de remodeler profondément l'aspect d'un visage. Elle recouvre des interventions de haute précision qui traitent principalement la traumatologie du massif facial et les corrections des malformations.

- Au sein du pôle digestif du Pôle Santé Oréliance, les **Gastro-Entérologues** exercent une activité importante, en étroite collaboration avec les chirurgiens viscéraux et les médecins du service d'urgences, qui font appel à eux pour des examens endoscopiques urgents : ingestion de corps étrangers, hémorragies digestives, etc. Les investigations sont réalisées avec des endoscopes, tubes souples munis de caméras vidéo qui sont introduits par la bouche ou l'anus, afin d'explorer l'œsophage, l'estomac, l'intestin et le côlon. Outre l'étape diagnostic, ces technologies permettent d'effectuer des actes thérapeutiques : arrêter un saignement profond, retirer des polypes et autres tumeurs, dilater des segments rétrécis, poser des ballons dans l'estomac en cas d'obésité sévère.



Les praticiens mettent tout en œuvre pour privilégier les techniques les plus innovantes et les moins invasives avec l'utilisation de mini-instruments, la pratique de mini-incisions, un système de visualisation, permettant ainsi au patient de connaître des suites opératoires plus simples et plus brèves.

- La **pneumologie** est consacrée à l'étude et au traitement des poumons, des bronches et de la plèvre. Les praticiens traitent principalement les affections de nature infectieuse ou tumorale.

NOS PRISES EN CHARGE

► MÉDECINE

Le service de Médecine du Pôle Santé Oréliance comprend diverses activités telles que :

- La médecine polyvalente,
- La médecine à orientation telle que diabétologie et endocrinologie qui accueille les patients hospitalisés pour une raison médicale, ne nécessitant pas d'intervention chirurgicale.



► MATERNITÉ

- La **Maternité** du Pôle Santé Oréliance bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire dynamique qui vous garantit une prise en charge sécurisée de votre grossesse, de votre accouchement et de l'accueil de votre bébé. Elle vous accompagne dans la parentalité et reste à votre écoute sur votre parcours singulier.

Maternité de Niveau IIA, son service de néonatalogie offre l'expertise de ses pédiatres et d'une équipe soignante performante pour la prise en charge spécifique du nouveau-né, auprès de sa mère (prématurés à partir de 34 semaines, de plus de 1500g, et bébés avec prise en charge spécifique hors chirurgie).

- L'**Assistance Médicale à la Procréation (AMP)** est également pratiquée au sein de l'établissement. Cela regroupe les différentes techniques qui permettent à un couple infertile d'obtenir une grossesse en favorisant la rencontre entre les gamètes mâles et femelles (fécondation). Oréliance, en association avec le groupe de

laboratoire Medibiolab, a créé le centre de FIV NATALIANCE à la pointe de l'innovation dans ce domaine. NATALIANCE a investi dans un incubateur de dernière génération, l'Embryoscope+, équipé d'un système de caméra permettant de filmer le développement embryonnaire de manière à mieux sélectionner les embryons à replacer dans l'utérus ou à congeler pour une utilisation ultérieure. Ouvert à la mi-décembre 2017, le centre a déjà obtenu des naissances et l'activité est en rapide augmentation.



► IMAGERIE ET MEDECINE NUCLEAIRE

L'imagerie médicale a fait considérablement progresser la médecine au cours des dernières décennies. Les radiologues disposent de tous les moyens de dernière génération : IRM, scanner, salles de radiologie conventionnelle et numérisée, salles de mammographie, salles d'échographies, etc. Grâce à ces dispositifs et à leur expérience le dispositif proposé par les radiologues est un support incontournable de la recherche et l'évaluation diagnostique.

L'imagerie fonctionnelle permet l'obtention d'images du fonctionnement d'un organe ou de l'activité des cellules dans l'organisme. Ces images sont obtenues par scintigraphie ou par tomographie par émissions de positons (TEP), après l'injection, en très petite quantité, d'un produit radioactif repéré par les appareils. Les Praticiens du Pôle Santé Oréliance disposent d'outils de pointe pour prendre en charge leurs patients dans les meilleures conditions.





► URGENCES

Le Pôle Santé Oréliance est doté d'urgences accueillant de nombreuses spécificités de pathologies ouvert 7j/7 et 24h/24 :

- SOS Mains
- Urgences Polyvalentes et Traumatologie
- Urgences Cardiologiques
- Urgences Maternité
- SOS Calculs



► SPECIALITES TRANSVERSES

Le Pôle Santé Oréliance comporte des spécialités transverses afin que votre prise en charge soit optimale.

- Les **Anesthésistes** du Pôle Santé Oréliance travaillent en équipe et se relaient auprès du patient. C'est pourquoi le malade n'est pas obligatoirement pris en charge par l'anesthésiste qui le reçoit en consultation préalable. Le dossier d'anesthésie est là pour transmettre les informations nécessaires. L'équipe des Anesthésistes est totalement impliquée auprès de ses confrères spécialistes dans le développement des prises en charge innovantes, notamment pour l'ambulatoire et la récupération accélérée après chirurgie grâce à l'anesthésie locorégionale.
- **Un laboratoire** où exercent des praticiens d'anatomo-pathologie qui étudient les lésions et les modifications de structure des organes et des tissus, des biologistes médicaux et biologistes médicaux spécialisés en Assistance Médicale à la Procréation (AMP).
- La **masso-kinésithérapie** du Pôle Santé Oréliance pratique, avec ses patients, des exercices basés sur des principes scientifiques adaptés au renforcement musculaire, à l'endurance et à la mobilité de personnes ayant des limitations

fonctionnelles avec un besoin prolongé de conditionnement physique. Ils interviennent principalement sur la rééducation fonctionnelle par le mouvement et le massage.



- Une **pharmacie** à usage interne.
- Un **service de stérilisation**.
- Un **service de dépôt de sang**.

DROITS ET INFORMATIONS DU PATIENT

► **Votre dossier médical et son accès :**

Le dossier médical a un seul but : assurer la traçabilité des informations, et la sécurité du patient. Grâce au partage de l'information entre tous les membres de l'équipe soignante nous assurons l'égalité et la liberté d'accès aux soins et à la discrétion. Lors de votre première consultation, votre dossier est ouvert par le médecin référent, responsable de votre hospitalisation. Il est conservé pendant 20 ans à compter du dernier séjour.

Conformément à l'article L.1111-7 du code de la Santé Publique, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical **en envoyant une demande écrite à la direction générale de la clinique, précisant les documents souhaités.**

Dans le respect du code de la Santé Publique, la demande peut être faite :

- soit par l'intéressé ou son représentant légal s'il est mineur ou incapable majeur, ou ses ayants droits s'il est décédé (dans ce cas la demande doit être motivée),
- soit par son médecin si le patient l'a choisi comme intermédiaire.

Toute demande doit être accompagnée d'une copie de justificatif d'identité.

La communication des informations s'effectue, soit par consultation sur place avec copie du document si besoin, soit par l'envoi de ces documents, en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Les frais de délivrance de ces documents sont à la charge du demandeur dans les conditions fixées par l'article L-1111-7 du code de la santé publique. Un devis préalable sera établi suite à votre demande. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet.

► **Consentement :**

Votre consentement est indispensable. Les décisions que vous avez prises avec les praticiens (chirurgiens, médecins et anesthésistes) doivent être recueillies avant votre prise en charge. Pour les mineurs ou les majeurs protégés un consentement spécifique doit être signé par leur(s) représentant(s) légal. Des fiches sont disponibles sur notre site internet dans la section « documentation ».

► **Directives anticipées :**

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à la fin de vie. L'auteur des directives doit être en état d'exprimer sa volonté libre et éclairée au moment de sa rédaction. Les directives sont valables trois ans. Une fiche est disponible sur notre site internet dans la section « documentation ».

► **Personne de confiance :**

Vous êtes majeur : vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une « personne de confiance » que vous choisissez librement dans votre entourage. Une fiche est disponible sur notre site internet dans la section « documentation ».

► **Don d'organes, de tissus & de corps :**

La loi bioéthique n°2004-800 du 6 août 2004 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain a prévu la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne n'ayant pas fait connaître son refus de son vivant. Si vous êtes opposé, vous pouvez exprimer votre refus dans le registre national par simple courrier adressé au Registre National des Refus, BP 2331, 13213 MARSEILLE CEDEX 02, ou faites-le savoir à vos proches pour qu'ils puissent en informer les équipes médicales.

► **PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Les données médicales, des informations régies selon les règles du RGPD (Règlement Général Européen de la Protection des Données) et du droit français en particulier le code de la santé publique.

Notre établissement dispose d'un système informatique destiné à intégrer la gestion des dossiers des patients hospitalisés (Soins des patients, Sécurité et confidentialité, Gestion des médicaments, gestion du bloc opératoire), à assurer la facturation des actes, la télétransmission des feuilles de soins aux caisses de sécurité sociale, et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques pour l'amélioration continue de nos services. Les informations recueillies, lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique dans les conditions fixées par le RGPD et le droit français. Ne sont collectées et traitées, de façon compatible, que les données personnelles indispensables à l'exécution des traitements dont les finalités viennent d'être énoncées. Il s'agit des données d'identification, du numéro de sécurité sociale, de l'organisme de mutuelle, des données de santé collectées au cours de votre séjour. Vos données sont conservées pendant la durée liée au traitement en fonction de leur finalité, dans le respect des dispositions légales applicables. Ces informations, protégées par le secret médical et professionnel, sont réservées à l'équipe soignante (médecins, personnels paramédicaux, pharmaciens) qui vous suit (cf art L1110-4 du code de la santé publique), ainsi qu'au service d'accueil - facturation, pour la gestion administrative de l'hospitalisation.

D'autres personnes peuvent avoir accès à vos données : les tiers autorisés (Caisse d'assurance maladie...) et des partenaires autorisés en tant que sous-traitant (ex : prestataire d'hébergement...) répondant aux obligations des parties en matière de protection de données personnelles.

Vous pouvez rectifier vos données administratives auprès du service accueil, et accéder à vos données de santé selon la procédure décrite dans le livret d'accueil : Accès au dossier médical. Pour tout autre exercice de vos droits sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez adresser un courrier au Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de la clinique.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé, de l'ARS et de l'HAS, chaque année, notre établissement participe à des enquêtes épidémiologiques infections associées aux soins, enquêtes de qualité des soins (IQSS), labellisation, recueil de données médicales, ceci dans le plus strict respect du secret médical, et après avoir anonymisé les informations à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles sont prises pour assurer l'exactitude de vos données personnelles ainsi que pour la protection contre la perte, les dégâts et les accès, modifications ou transferts non autorisés.



► QUALITE & RISQUES

Nous sommes engagés dans une démarche de management qualité pour l'amélioration continue des prises en charge. Afin de suivre ces procédures de management, votre établissement passe des certifications. L'une d'elles est celle de la Haute Autorité de Santé que vous pouvez consulter sur son site (<http://www.has.fr>).

► **Management qualité & environnemental**

Les établissements du Groupe Saint-Gatien sont engagés dans une politique de qualité et de gestion des risques exigeante dont l'objectif est de maîtriser ces deux indicateurs à tous les instants de votre séjour. Afin d'aller plus loin dans la garantie de cet objectif, nous nous sommes volontairement impliqués dans une démarche de certification ISO. Cette implication s'est traduite, pour plusieurs de nos établissements par la certification ISO 9001 pour le management qualité et la certification ISO 14001 pour le management environnemental. Nous engageons dès que possible l'ensemble de nos établissements dans cette politique qualité.

► **L'avis du patient :**

La Clinique propose un questionnaire pour recueillir le niveau de satisfaction des patients hospitalisés. Elle participe par ailleurs au dispositif national «e-Satis» qui évalue la satisfaction et l'expérience des patients hospitalisés. Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur notre site internet.

► **Exprimez vos griefs et satisfactions**

Oralement, en cours d'hospitalisation, vous pouvez vous adresser au cadre de santé du service et/ou au responsable des relations avec les usagers.

Par écrit, en adressant votre courrier à la direction de la clinique.

Dès réception de votre plainte, réclamation, ou félicitations, la direction en accuse réception, diligente une enquête, vous apporte une réponse. Il peut vous être conseillé de rencontrer un médiateur, ou le saisir directement. La commission des usagers est informée des réclamations. Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet.

► **Contrat d'engagement contre la douleur :**

La prise en charge de la douleur est prioritaire pour l'établissement. Nous nous engageons à reconnaître, prévenir et soulager, et évaluer votre douleur. Un comité de lutte contre la douleur (CLUD) travaille en liaison avec les équipes de soins. L'évaluation de la douleur par l'outil (échelle numérique) et l'évaluation humaine est primordiale pour adapter les doses de calmants en fonction de l'évolution de votre douleur. Votre participation est essentielle pour évaluer l'intensité de la douleur et l'efficacité des traitements.

► **Programme de lutte contre les infections nosocomiales :**

Notre établissement dispose d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), pluridisciplinaire qui met en œuvre le programme annuel de lutte contre les infections nosocomiales de l'établissement en impliquant toute la collectivité soignante :

- en formant et informant les personnels au travers de protocoles d'hygiène et de soins.
- en surveillant l'environnement des zones à risques.
- en réalisant des enquêtes ponctuelles ou continues.
- en les maîtrisant dès leur apparition pour les stopper et empêcher la propagation grâce à des traitements et des soins appropriés : *Bannir les infections contractées durant un séjour est impératif.*

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet.

► **Transfusion & hémovigilances :**

La transfusion est un traitement qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs.

L'hémovigilance est l'ensemble des moyens utilisés pour assurer la surveillance de l'état de santé du patient après la transfusion en assurant la traçabilité complète de l'acte.

► **Dossier Médical Partagé :**

Votre établissement participe à la mise en œuvre et à l'administration de vos DMP selon le décret n°2016-914 du 4 juillet 2016 relatif au dossier médical partagé. A l'occasion de votre prise en charge, vous pouvez demander la création de votre DMP - ou elle vous sera proposée, afin de faciliter la coordination, la qualité et la continuité des soins entre les professionnels de santé qui vous soignent. Seuls les professionnels de santé que vous autorisez peuvent alimenter et/ou consulter votre DMP.

Votre consentement à la création de votre DMP est recueilli de façon dématérialisée et son recueil est tracé. Pour garantir leur confidentialité, les données de votre DMP sont stockées chez un hébergeur national, agréé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel. (*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la brochure d'information du DMP le site dmp.gouv.fr.*)

Vous pouvez exercer votre droit à l'oubli pour certaines pathologies que vous ne souhaitez plus conserver au sein de votre DMP dont vous êtes propriétaire.

CONSEILS PRATIQUES ET VIE COLLECTIVE

Pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles et pour le bien être de tous, nous vous proposons de prendre connaissance des informations, des règles et des devoirs à observer pendant votre séjour. Vous trouverez également toutes informations utiles sur notre site internet. Nos valeurs de liberté, d'égalité d'accès aux soins sont régies par notre déontologie.

▶ **Antécédents, SVP :**

La première précaution à prendre pour vous protéger vous-même, c'est de signaler tout antécédent infectieux médical ou post-opératoire : furoncle, rhino-pharyngite, sinusite, abcès dentaire, etc. Ces informations devront être données lors des consultations du chirurgien, du médecin, et de l'anesthésiste avant l'intervention.

▶ **Du bon usage de la sonnette :**

La sonnette est un « outil » à n'utiliser qu'à bon escient en cas de nécessité. Tout abus doit être évité. Les équipes de soins font en sorte que les malades aient le moins possible de raisons d'appeler. Elles essaient de devancer les demandes, en particulier dans le cadre de la lutte contre la douleur en vigueur dans nos établissements. Cependant, ne laissez pas votre douleur s'installer, signalez-la au personnel.

▶ **Hygiène - Appareils dentaires et auditifs :**

Il est fortement conseillé de signaler aux infirmières que vous portez un appareil. Vous pouvez acheter une boîte spéciale pour le déposer, afin d'éviter toute perte ou casse. N'oubliez pas d'ôter les piercings. Vous devez respecter le protocole de douche préopératoire et ne porter ni bijou, ni maquillage, ni vernis à ongles sur les mains et sur les pieds.

▶ **Accès au bloc :**

Les familles n'y ont pas accès. Pour les enfants, le parent peut accompagner jusqu'à la porte.

▶ **Identitovigilance :**

L'identitovigilance a pour but d'anticiper les erreurs et risques qui pourraient découler d'une mauvaise identification de votre personne. La clinique s'assure donc de l'exactitude des informations vous concernant en vous demandant de présenter obligatoirement un justificatif d'identité (NB : la carte vitale n'est pas une pièce officielle d'identité). A chaque changement d'équipe paramédicale et lors de procédures à risque vos nom, prénom et date de naissance pourront vous être demandés.

▶ **Médicaments :**

Il est interdit d'administrer ou de procurer aux patients des médicaments non prescrits par les médecins de la clinique durant l'hospitalisation. Dans le cas où les patients seraient tenus de prendre des médicaments pour une affection autre que celle qui a motivé leur hospitalisation, ils doivent impérativement en aviser le médecin qui les suit et apporter les ordonnances de leur médecin traitant le jour de la visite pré-anesthésiste et le jour de l'hospitalisation.

▶ **Service social :**

Dans le cadre d'une prise en charge, vous pouvez faire appel à la psychologue ou l'assistante sociale si le besoin s'en fait sentir. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

▶ **Tabac :**

En application de la réglementation en vigueur, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux de l'établissement.

▶ **Visites :**

Les visites sont autorisées, sauf restriction(s) affichée(s) dans le service ou exprimée(s) par le personnel. Certains soins peuvent entraîner des limitations. Les visiteurs ne doivent pas, être trop nombreux, faire des visites longues et bruyantes, toucher au matériel médical, s'asseoir sur le lit du patient, ou venir s'ils sont malades.

▶ **Culte :**

Votre clinique est un établissement laïc. Elle peut accueillir un représentant de votre culte, si vous le désirez. Pour les repas, la carte hôtelière présente des plats de substitution si le menu ne vous convient pas.

▶ **Boissons :**

L'introduction de boissons alcoolisées est prohibée dans l'établissement.

▶ **Chutes :**

Il est expressément demandé à nos patients de se munir de pantoufles fermées à semelles antidérapantes et de ne pas se déplacer sans faire appel au personnel soignant en cas de récupération incomplète de l'équilibre.

▶ **Prestations hôtelières :**

En plus des prestations obligatoires, nous pouvons vous proposer toute une gamme de suppléments hôteliers destinés à améliorer votre confort. Leurs tarifs sont annexés dans une fiche se trouvant dans la pochette fournie avec ce livret. Ces prestations font l'objet d'un choix écrit de votre part. Lors du règlement de ces prestations, il vous sera remis une facture. Il est conseillé de vous reporter à votre mutuelle.

▶ **Dépôt de valeur :**

Nous vous recommandons de ne pas venir avec des objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets de valeur non déposés, ainsi que des objets dont la nature ne justifie pas le dépôt (clés, téléphone portable). Nous vous invitons à les confier dès votre arrivée au cadre de santé responsable de votre unité d'hospitalisation. Un inventaire sera dressé en votre présence.

▶ **Fleurs :**

Dans un souci d'hygiène, plantes et fleurs sont interdites dans les cliniques, la terre et l'eau stagnante pouvant contenir des germes pathogènes.

▶ **Bruits et nuisances :**

Chacun doit veiller à respecter l'intimité et la quiétude des patients présents dans l'établissement. Ainsi, nous vous enjoignons à ne pas gêner autrui avec un volume sonore entravant la discrétion nécessaire à un établissement de santé.

▶ **Images et réseaux sociaux :**

Nous nous conformons au respect du droit français en matière de droits à l'image et de protection des données personnelles. Vous pouvez consulter notre politique RGPD dans la partie «droits et informations du patient» de cette pochette. Nous vous rappelons que toutes images et publications que vous seriez amené à faire dans l'enceinte ou le pourtour de l'établissement doivent respecter ces contraintes et restent sous votre entière responsabilité.

▶ **Vidéosurveillance :**

Notre établissement possède un système de vidéosurveillance. Toute personne peut accéder aux enregistrements la concernant et en vérifier la destruction dans le délai fixé par l'autorisation préfectorale. La conservation des images ne peut pas dépasser **1 mois**, sauf procédure judiciaire en cours. La demande d'accès doit être adressée au responsable du système de vidéo-protection. Cet accès est un droit. Toutefois, il peut être refusé pour les motifs suivants : sûreté de l'État, défense, sécurité publique, lors d'une instruction judiciaire en cours ou pour protéger le secret de la vie privée d'autres personnes.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



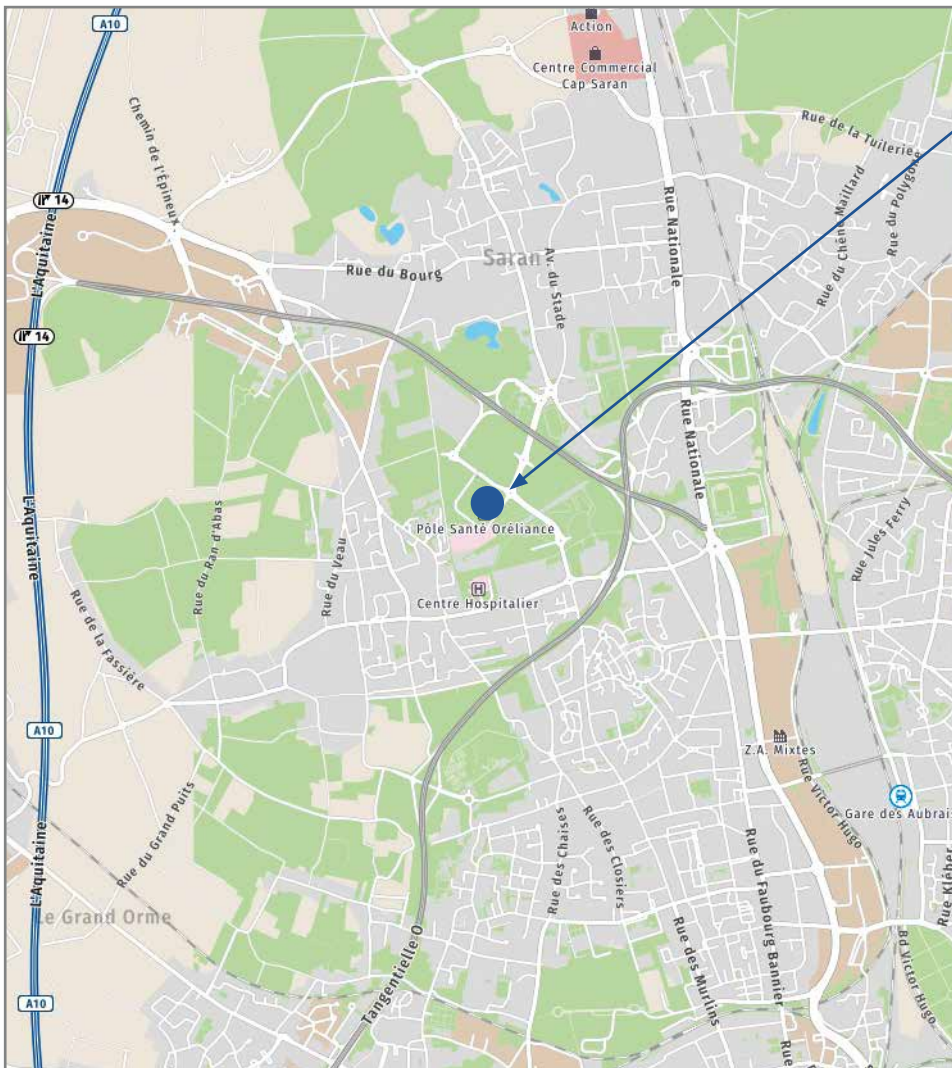
11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

PÔLE SANTÉ Oréliance



Pôle Santé Oréliance

ZAC des Portes du Loiret Sud

555 Avenue Jacqueline Auriol

45770 SARAN

Tél : 02 38 79 60 00

www.oreliance.com

Bus n°18 arrêt : Pôle santé

VOTRE SANTÉ ENTRE NOS MAINS